



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

Note

Objet : **COVID-19 Conférence téléphonique avec la Préfecture de l'Isère**

Réf. doc : 20201102/CAB/MB

Date : 02/11/2020

Destinataires : Président et Maires

A la suite du décret du 29/10 instaurant une nouvelle période de confinement. Dans ce contexte, M. le préfet a organisé une audio-conférence avec les présidents d'EPCI ce lundi 02 novembre 2020.

1/ Point sur la situation sanitaire

2 indicateurs sont particulièrement suivis :

- Le taux d'incidence représente le nombre de nouveaux cas de COVID-19 diagnostiqués sur les 7 derniers jours, rapportés au nombre d'habitants de chaque département. De 432,2 pour 100 000 habitants au 22 octobre, il est aujourd'hui de 793 pour 100 000 habitants (854 pour la métropole).
- Le taux de positivité correspondant aux prélèvements virologiques positifs est aujourd'hui de 27 contre 21,7 le 22 octobre (36 pour la Métropole).

722 personnes sont hospitalisées (+ 227 personnes en 1 semaine) et 111 en réanimation (+ 39 personnes en 1 semaine).

Le nombre de décès en milieu hospitalier s'élève à 291 sur le département (82 ans en moyenne), soit 61 supplémentaires en une semaine.

Les chiffres montrent un glissement de la circulation du virus vers la tranche + de 65 ans avec un taux d'incidence de 945 et un taux de positivité de 42,7.

2/ Conséquences

Un confinement a été déterminé par un décret du 29/10.

Un arrêté complémentaire du Préfet vient maintenir les interdictions précédentes et impose le port du masque dans les communes de + de 5000 personnes (contre 10 000 auparavant).

Les animations scolaires et périscolaires ne sont pas concernées.

Les conseils municipaux et le conseil communautaire ne peuvent aujourd'hui se tenir en visioconférence car les mesures dérogatoires du printemps n'ont pas été reprises dans le décret du 29/10. Un décret devrait prescrire de nouveaux éléments la semaine prochaine sur ce sujet.

Les déchèteries peuvent rester ouvertes, les usagers doivent utiliser l'attestation de déplacement en cochant la case déplacement de 1^{ere} nécessité.

Afin de ne pas faire concurrence avec les commerces considérés comme non essentiel et fermés, une identification est en cours sur les produits similaires qui sont aujourd'hui en vente en grande surface. Ces ventes seront interdites à terme.